

## 2017\_CT2\_053

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour le Grand Site Sainte-Victoire**

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Héléne - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_053-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Forêt**

■ Séance du 2 février 2017

**06\_2\_01**

■ **Adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour le Grand Site Sainte-Victoire**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_053-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Environnement, développement durable, agriculture et forêt**

■ Séance du 30 mars 2017



■ **Adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour le Grand Site Sainte-Victoire**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Il est copiloté par la Direction régionale de l'Aménagement et du logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et son animation est assurée depuis sa création en 1985 par l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement (ARPE).

Le Réseau est remarquable par sa diversité et par la force qu'il représente du fait de cette diversité. Il rassemble 29 membres en charge des plus grands espaces naturels protégés de la région, territoires non seulement d'expérimentation, mais d'exemplarité qui doivent pouvoir diffuser leurs savoirs faire au-delà de leurs propres frontières.

Depuis 1985, le RREN a évolué et s'est construit une image originale au-travers de différentes étapes :

1. une phase de rencontres entre les différents acteurs,
2. une phase de mutualisation et d'échanges des savoirs et savoir-faire,
3. une phase de transmission vers l'extérieur,
4. une phase de réflexion sur les valeurs qui l'animent.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_053-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Dans le contexte actuel (convention sur la biodiversité biologique, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie globale pour la biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, schéma régional de cohérence écologique), le réseau a un rôle important à jouer pour l'avenir, pour contribuer au mouvement régional d'ensemble pour la préservation de la biodiversité, à commencer par un rôle d'essaimage de ses valeurs, à la fois en direction des autres espaces, et en direction des élus et de tous les citoyens.

Le Réseau a également un rôle important à jouer en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales/ liées à la biodiversité.

Il développe, outre les actions d'information, d'échanges et de mutualisation, deux projets d'action majeurs :

- L'opération « chemins de la biodiversité », projet d'envergure régionale de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte participative au sein des espaces membres du réseau.
- Le rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers via par exemple l'organisation d'une rencontre annuelle des gestionnaires d'espaces naturels et des entreprises et la mise en place et l'animation d'un club des entreprises du RREN.

Sainte-Victoire, Grand Site de France, est membre du réseau depuis de nombreuses années et une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.

Aujourd'hui, pour faire suite à la dissolution du Syndicat Mixte en charge du Grand Site Sainte-Victoire et son intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, il est proposé de renouveler l'adhésion du Grand Site Sainte-Victoire au RREN.

De plus, dans le cadre de la suite donnée aux décisions du comité de suivi du réseau et validées en Assemblée Plénière du RREN, il est proposé de verser une contribution obligatoire financière annuelle basée sur le budget de fonctionnement de l'année (n-2) du Grand Site.

Cette aide « exceptionnelle » décidée pour un période de trois ans (2015-2017) a pour vocation de financer l'action d'animation « les chemins de la biodiversité » et le partenariat avec les entreprises.

Pour mémoire, ci-après présentées, les règles de calcul pour déterminer le montant de la contribution financière obligatoire annuelle au réseau période 2015-2017 :

Catégorie structures gestionnaires d'espaces naturels protégés :

- Tranche n°1 : budget de fonctionnement (n-2) < 500 K€ → Contribution financière : 500,00 €
- Tranche n°2 : budget de fonctionnement (n-2) 500 K€ < 3.000 K€ → Contribution financière : 1.000,00 €
- Tranche n°3 : Budget de fonctionnement (n-2) > 3.000 K€ → Contribution financière : 2.000,00 €

Sur cette base, la contribution financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, gestionnaire du Grand Site Sainte-Victoire, s'élèvera pour l'année 2017 à 2 000 €.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_053-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---

Il est donc proposé au Conseil de Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire et aux modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Saint-Victoire; ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant sur les modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est décidée l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toute pièce administrative relative à ce dossier.

**Article 3 :**

Est décidé le règlement de la contribution obligatoire 2017 pour financer l'action d'animation « les chemins de la biodiversité » et le partenariat avec les entreprises, d'un montant de 2 000 euros.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_053-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**Article 4 :**

Est décidé le prélèvement des crédits nécessaires inscrits à l'état spécial du Territoire du budget primitif 2017.

Pour enrôlement,  
La Conseillère Déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_053-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour le Grand Site Sainte-Victoire**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_053-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :